Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_28-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Marylee HERVET	**procuration à Eloïse DRAPEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 - 28

OBJET : PLAN DE MOBILITE 2026-2036 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Alain DELANCHY

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,
Vu le Code générale des Propriétés des Personnes Publiques (CG3P) notamment l'article L3112-1,
Vu le dossier d'arrêt de projet consultable sur le site internet du Syndicat des Mobilités de Touraine,
Vu l'avis de la Commission générale en date du 16 septembre 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,
Vu les observations de la commune annexées à la présente délibération,

Considérant que le PDM est un document de planification qui définit la stratégie mobilité du territoire, qu'il est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 afin d'intégrer les nouveaux enjeux de mobilité, qu'il est à établir par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, le contenu et la démarche étant encadrés par le Code des transports,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_28-DE

Considérant que, sur le territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), le PDM succède au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2013,

Considérant qu'il participe ainsi au développement territorial et doit s'articuler avec les autres documents de planification, un travail de coordination ayant été mené avec les démarches en cours sur le territoire, en particulier le SCoT (arrêté le 24 octobre 2025) et le PLUm,

Considérant que le projet de PDM tel qu'arrêté par le SMT est soumis à enquête publique du 28 septembre au 28 octobre 2026,

Considérant qu'a ce titre, après débat en Commission générale en date du 16 septembre 2026, la Ville souhaite émettre les observations ci-jointes, afin qu'elles soient versées à l'enquête publique et prises en compte dans l'élaboration du projet,

L'exposé d'Alain Delanchy entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'arrêt de projet du Plan de Mobilité 2026-2036,

ÉMET les observations et demandes sur l'arrêt de projet réunies dans le document annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser la présente délibération et son annexe à l'enquête publique afin que les observations de la commune soient portées à la connaissance de la commission d'enquête et prises en considération dans le cadre de la procédure.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23/09/2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire